

L'autodéfense est un droit naturel inaliénable des hommes et des peuples



Un droit naturel parce que la nature nous dicte de protéger notre santé, notre vie et celles de nos proches.

Inaliénable parce qu'il est contre nature et que c'est une atteinte aux droits fondamentaux de l'homme que de lui interdire de protéger sa vie, même au prix de la vie de son agresseur.

L'agresseur est lui-même responsable de sa propre vie et il lui appartient de ne pas la mettre en danger en allant attaquer d'autres personnes.

Il est totalement légitime qu'un homme défende et protège sa vie contre un agresseur dont il ignore tout, sans avoir à

réfléchir ni à se soumettre à des lois iniques et absurdes. La réplique à une agression potentiellement mortelle doit être rapide et décisive. Peu importe la vie de l'agresseur, elle n'a pas de valeur.

D'ailleurs, j'invite qui le voudra à réfléchir aux lois de la guerre...

La légitime défense doit donc retrouver ses justes droits, c'est notre seule issue à tous, individus ou peuples.

Par ailleurs, il faut sortir des poncifs mielleux, bêtards et irresponsables des gauchistes et réapprendre à opposer à une violence barbare et conquérante une autre violence du peuple beaucoup plus organisée et expéditive.

Et il ne s'agit en aucun cas des gilets jaunes, mais des populations immigrées et musulmanes prêtes à nous submerger très prochainement par la guerre civile qu'elles se préparent à déclencher avec l'appui de nos dirigeants français et européens.

Aujourd'hui, en France, si tu te défends à mains nues contre des voleurs, des violeurs ou des assassins armés jusqu'aux dents, tu te retrouves en garde à vue, tes agresseurs se victimisent et portent plainte contre toi pour préjudice physique ou moral (!), la justice te condamne à 50 000 euros d'amende et plusieurs années de prison ferme et la police et l'état se répandent en excuses envers tes agresseurs si incompris pas la vilaine société consumériste qui reçoivent aussitôt la visite du chef de l'état.

Et si tu rouspètes, tu prends six mois de rabe.

Tout cela est absurde et le signe d'une société malade et en déliquescence...

Aujourd'hui, en France, si tu veux vivre bien et dans le luxe, tu dois être arabe, maghrébin ou africain, « réfugié » (on ne sait pas de quoi...), victime de la colonisation, exiger la repentance, cracher sur les blancs, être musulman de

préférence, être polygame, avoir des tas de gosses futurs voyous et égorgeurs et ne vivre que de la CAF et autres aides sociales, sans jamais travailler. Et si tu es un « *mineur isolé* » âgé de 10 à 50 ans, c'est le Jack-Pot !

La France est aujourd'hui un pays miné par la haine et par de nombreuses formes de violence d'origines et d'expressions différentes.

Les causes de cette violence sont multiples et diverses.

En commençant par la violence d'état envers les manifestants pacifiques et désarmés, avec de nombreuses mutilations définitives et sans la moindre indemnisation possible.

L'absence d'éducation des masses de plus en plus perceptible et imposée par la gauche terroriste islamofasciste infiltrée dans toutes les couches de l'état et sphères de la société (enseignement, magistrature, administration...)

Les parents d'aujourd'hui des milieux populaires n'ont pas reçu d'éducation ni de valeurs morales et citoyennes et sont donc incapables d'en transmettre à leurs enfants.

La génération gauchiste fasciste post soixante-huitarde a grandi dans le plus grand laxisme éducatif et culturel, repliée sur elle-même et se transmettant de parents à enfants cet esprit utopique et névrotique d'être convaincus d'appartenir au camp des « *gentils* » et donc des parfaits.

Il est bien question de « *gauchisme* » et en aucun cas de socialisme, car cette nébuleuse qui compose un grand pan de notre société n'a strictement plus rien à voir avec une quelconque forme de socialisme tel qu'il a été conçu à ses origines.

J'écris des articles et mes opinions depuis des années sur des supports libres et aujourd'hui sur Riposte Laïque.

Nous sommes nombreux à publier des articles dans lesquels, je pense, nous émettons des idées et des convictions humanistes et patriotiques face au mensonge permanent et à la trahison des dirigeants politiques de tous bords et de toutes

catégories de notre pays.

Nous sommes sans arrêt attaqués, harcelés et pénalement condamnés pour nos publications. C'est insupportable et inadmissible, sans parler que cela va à l'encontre de notre constitution. Mais comme aujourd'hui l'état français gouverne par décrets et ordonnances, il s'assoit sur la constitutionnalité.

À l'heure actuelle, avec Macron, il est interdit de s'exprimer sur à peu près la totalité des sujets qui gênent le gouvernement, c'est-à-dire sur tout.

Pendant ce temps, notre pays est ravagé par une immigration absurde et atterrante organisée par l'état, l'UE et les puissances mondialistes. Ravagé également par le terrorisme islamique de conquête et de remplacement et par ses innombrables délits et crimes quotidiens, agressions, égorgements dans les rues, prières de rues, attentats et massacres collectifs, incendies volontaires de bâtiments de culte religieux chrétiens ou juifs, etc.

Au moins 26 églises incendiées volontairement cette année :
https://fr.sputniknews.com/france/201904241040866188-resume-de-s-26-incendies-eglises-france-sur-une-annee/?fbclid=IwAR1Z-6RJoap0bdGry0XGdxqFlx2J64q9T8UcMFTwBMbZCpX_H8pHV1MWqKE

Incendie criminel de Notre-Dame de Paris, crime d'état... ? :
http://algarath-phoenix.com/2019/04/27/notre-dame-incendie-criminel-par-groupe-organise/?fbclid=IwAR1JpcWs4fob5bX0Uja6K_BnrzqJ0qNxbBZDM8NrqQzeKbGUp1k9X38gGX4

Chaque jour, au moins mille crimes et délits sont commis sur notre territoire dont au moins 90% sont d'origine musulmane.

Tout cela, cette submersion migratoire de remplacement, a été voulu par Mitterrand, Sarkozy, Hollande et plus encore Macron,

aujourd'hui, par son intervention active auprès de l'ONU dans son projet de « *pacte migratoire* » soutenu et appuyé encore par Macron pour devenir à la fin le Pacte de Marrakech pour les droits des migrants.

Une loi visant à favoriser le Grand Remplacement.

Les choses sont donc extrêmement claires.

Les citoyens ne sont plus nulle part en sécurité.

Que ce soit chez eux, dans les transports, dans les rues, au travail, en ville, à la campagne, etc.

On entend de tous côtés les hurlements de haine de ces nouveaux venus qui veulent violer des femmes blanches, tuer du blanc, du juif, du chrétien et nous balancent des « *les ventres de nos femmes nous donneront la victoire* », « *La valise ou le cercueil* », « *vous partirez tous et la France sera à nous* », etc.

Classique de la part de gens qui ont déjà 1400 ans d'expérience dans la conquête, la destruction, le génocide et le remplacement.

Aujourd'hui, aussi, le peuple français ne peut en aucun cas compter sur la protection de l'état (ce qui est pourtant son premier devoir constitutionnel). En effet, la gauche islamofasciste est au pouvoir à travers nos derniers chefs d'état et elle est complice des musulmans qui sont ses plus grands amis (on verra plus tard, un jour, ce qu'il adviendra de cette belle amitié, lorsque les musulmans n'auront plus besoin d'elle. Moi, je le sais, mais pas eux...)

Bref, aujourd'hui, en France, tout le monde a la parole et raconte n'importe quoi sur les médias, sauf les patriotes et les défenseurs du pays.

Chaque français est menacé au quotidien d'être égorgé dans la rue, mitraillé, écrasé par des « *camions fous* » (ce n'est pas le camion qui est fou...), voire même lapidé ou décapité...

Alors, puisque nous ne pouvons rien attendre de l'état dont les forces de l'ordre ont trahi leur mission sacrée de protéger le peuple pour devenir les milices de la mort de Macron, le peuple en est réduit à devoir se défendre par lui-même.

Les politiques, les élus, les diplomates, ont droit à des gardes du corps, à une protection policière. Macron est protégé par un système de plusieurs milliers d'agents des services secrets, de policiers, gendarmes, CRS et militaires. Ce qui revient à l'aveu que la France est un pays très dangereux. Mais ça n'a pas toujours été le cas.

Mais personne ne protège le peuple français. Et, comme ils disent, « *on ne peut pas mettre un policier derrière chaque citoyen... Circulez !* »

Le problème c'est qu'on n'a pas non plus assez de policiers pour traquer et arrêter les bandits et les terroristes, ni même les « *fichés S* » multirécidivistes dont on connaît l'extrême dangerosité et les noms, adresses et téléphones... !! Pourquoi ? Parce qu'en tant que musulmans ils sont intouchables...

C'est pourquoi, à cette époque de très grande insécurité publique, je pense qu'il est temps que le droit à l'autodéfense, à la légitime défense et le droit de posséder une arme à feu, de la porter sur soi et de s'en servir contre des terroristes ou des assassins égorgeurs, en cas d'agression, doit être reconnu, établi et légiféré dans ce sens et sans que la justice condamne celui qui en aura fait un usage normal pour se protéger ou pour protéger une autre personne ou un groupe de personnes.

Car, si le droit à la légitime défense existe pourtant aujourd'hui, il est totalement inapplicable dans les faits pour des raisons absurdes et également inapplicables d'analyse d'équivalence de proportion de la réponse à l'agression.

C'est-à-dire que pendant que votre agresseur lève son bras pour vous poignarder, vous devez lui demander de patienter quelques minutes pour vous laisser le temps de consulter votre code pénal...

Que dit la loi ?

Article 122-5

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle-même ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte. »

« N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont proportionnés à la gravité de l'infraction. »

En bref, la loi actuelle fait tout pour vous interdire de vous défendre et vous jettera en prison pour des années dans tous les cas, si vous vous défendez.

On peut même dire que nos forces de l'ordre et nos militaires sont entravés dans leur droit à faire usage de leurs armes par l'absurdité de ces lois qui sont paradoxalement à l'origine de tant de morts.

Par exemple, au Bataclan les militaires de « Sentinelle » n'ont pas eu le feu vert pour ouvrir le feu...

Ce qui a donc augmenté massivement le nombre de morts.

La loi doit être repensée et ce sera le plus difficile...

Si, encore, on trouve assez de parlementaires qui ont des couilles... !

Il ne s'agit pas non plus que nos rues deviennent des lieux de

scènes du Far-West où chacun se débarrassera de son ennemi préféré. Non, et j'insiste bien sur ce point, l'obtention d'un permis d'acquisition, de détention et de port d'arme ne pourra se faire qu'après avoir constitué un dossier administratif solide réunissant des conditions sévères telles que :

- Casier judiciaire vierge et ne pas être connu défavorablement des forces de l'ordre.
- Examen médical, neurologique et psychiatrique complet.
- Ne pas relever d'un culte, d'une religion ou d'une secte connue pour sa dangerosité et son caractère meurtrier, comme l'islam, par exemple (mais cela entre dans l'examen psychiatrique).
- Aptitude au maniement d'une arme à feu et examen de confirmation de cette aptitude à la suite d'un stage de formation.
- Par ailleurs, ne pourront être autorisées à la vente dans ce cadre légal que des armes à feu de poing et de petit calibre qui provoquent des blessures moins létales.

Les calibres 22 LR (5,56 mm), 6,35 mm et 7,65 mm pourraient être envisagés.

Les calibres supérieurs, 8 mm, 9 mm, 38 (9,04 mm), 357magnum (9,06 mm), 45 (11,43 mm) ou supérieurs ne seront pas autorisés.

La loi devra prévoir, que tout citoyen ayant réussi les tests d'admission sera libre de circuler avec son arme sur lui dans un étui fermé et attaché à lui, en tout temps et en tout lieu ou l'interdiction n'aura pas été clairement affichée pour des motifs pertinents et solides et nul ne pourra être interdit d'accès en un lieu ouvert au public pour le motif de porter une arme dans ce cadre légal.

Et même dans ce cas la personne ne devra recevoir qu'un simple rappel à l'ordre.

Cela dit, pour les personnes qui ne veulent pas risquer de

tuer, il existe aussi des armes de poing de défense non létales de toutes sortes, à gaz, électriques, à billes, à boules de caoutchouc, etc... Mais quand même moins efficaces.

Comme sur cette page :

<https://www.meyson.fr/armes-de-poing-de-defense,fr,2,908.cfm>

Bien sûr, certains me diront que ce sera un privilège de porter une arme à feu sur soi, par rapport à ceux qui n'en auront pas le droit.

Je leur répondrai que le fait de pouvoir protéger sa vie est un droit naturel et en aucun cas un privilège.

Cela devient un privilège lorsque le pouvoir l'accorde par la loi à certains mais pas à d'autres pour des motifs discriminatoires.

La constitution d'un dossier d'autorisation d'acquisition et de port d'une arme à feu n'est pas une discrimination mais un droit dans le cadre de la loi, tout comme de posséder un permis de conduire un véhicule à moteur ou un permis bateau.

Par exemple, autrefois seuls les nobles avaient le droit de porter une épée ou même parfois une arme à feu.

Par ailleurs, celui qui sera armé le sera pour lui-même, mais aussi pour protéger d'autres personnes qui se trouveront assez proches de lui dans une situation de danger de mort imminent du fait d'une agression ou d'un acte terroriste.

Si, au Bataclan, encore une fois, des citoyens ordinaires habilités à porter une arme à feu avaient été présents, ils auraient pu engager un tir de défense contre les terroristes musulmans et protéger leurs vies et celles de bien d'autres personnes présentes dans cette salle de spectacle.

Et en fait, dans de nombreuses autres situations de ce genre, des vies innocentes auraient pu être épargnées.

Quant aux terroristes, il est bien préférable de les abattre dans l'action plutôt que de devoir les juger et les emprisonner à des prix astronomiques payés avec nos impôts.

De toute façon, je suis, pour ma part, pour le rétablissement de la peine de mort pour les crimes terroristes et les crimes

crapuleux les plus abjects et inhumains, et nous savons qu'ils sont nombreux, aujourd'hui, dans notre pays.

L'abolition de la peine de mort a été une grave erreur en France, commise par la gauche imbécile, et elle a été à l'origine de la commission d'innombrables crimes de sang qui auraient pu être évités par la peur de l'échafaud ou de toute autre forme d'exécution capitale.

A l'heure actuelle des meurtres crapuleux abjects et inhumains et des assassinats terroristes ont lieu tous les jours en France, il ne faudrait pas l'oublier.

Sinon, il faudra m'expliquer ce que des centaines à des milliers de crimes crapuleux abjects et inhumains ont de mieux que quelques exécutions capitales occasionnelles prononcées dans le cadre de la loi et dans l'intérêt de tous.

Et qu'on ne vienne pas me raconter qu'il y avait sans arrêt des exécutions du temps de De Gaulle...

Je n'oublie pas, ce jour, la mort de deux soldats valeureux et utiles à la nation qui ont donné leur vie pour secourir deux imbéciles qui ont pris sciemment des risques stupides en se rendant dans des zones dangereuses pour s'y pavaner et rapporter des photos souvenirs pour faire glousser leurs copains.

Reposez en paix, frères d'armes !

Salut et honneur aux soldats qui ont servi la patrie et y ont perdu la vie !

Laurent Droit